



## ARRETE MUNICIPAL N° 32

Portant réglementation du stationnement  
et de la circulation sur le parking du Forum  
du Centre Marcel Martin.

Le Maire de la commune de FOLSCHVILLER ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2542-3, L2212-5, L2212-23 et L2212-29 ;

Vu l'article L181-38 et l'article 131-3 du Code des Communes ;

Vu les textes réglementaires d'applications formant ensemble du Code de la Route ;

Vu la loi N°66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs de Police conférés aux Maires en matière de circulation ;

Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés en date du 24 novembre 1967 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes ;

Vu **la manifestation intitulée « Village du Sport et de la Culture » du 23/07 au 31/07/2022 ;**

Considérant que pour la sécurité des personnes et des biens, il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking du forum du Centre Marcel Martin ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation seront interdits, **du mercredi 20 juillet 2022 à 8h00 au mardi 02 août 2022 à 18h00 :**

- sur le parking Forum du Centre Marcel Martin

**ARTICLE 2 :** La signalisation des prescriptions visées à l'article ci-dessus sera mise en place conformément à la réglementation en vigueur **par les services de la ville et les organisateurs.**

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ainsi que tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FOLSCHVILLER
- Mr LAUER Sylvain – Chef de Centre de Folschviller
- Mr COLANTONIO Dominique – Adjoint au Maire
- Mme APPEL Rita –
- Mr VECCHIO Tony – Directeur de l'association AUDACES'S de FOLSCHVILLER –
- Mr BOUHALOUFFA Moussa – Président du Football Club de FOLSCHVILLER -
- Police Municipale
- Registre des arrêtés municipaux

Fait à FOLSCHVILLER, le 8 juillet 2022

Le Maire,  
Didier ZIMNY

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA MOSELLE  
Hôtel de Ville – Rue d'Usson du Poitou  
57730 FOLSCHVILLER – TEL. 03 87 29 32 90 – TELECOPIE 03 87 91 23 04

